

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HOLSTEIN ET PATRIE 3

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Rue de P. Castellanos n. 162.

Le PATRIOTE paraît tous les jours le lundi et le lendemain de fêtes exceptées. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

3 PIASTRES par mois.

NOUVELLES D'EUROPE.

France.

Actes officiels et Communications

DU

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(La Presse du 30 avril)

Le gouvernement provisoire :

Vu les lois du 24 germinal an 11 et du 22 avril 1806, le décret du 16 janvier 1808, et la loi du 30 juin 1840, relatifs à la banque de France :

Vu le décret du 18 mai 1808 et l'ordonnance du 25 mars 1841, relatifs à l'organisation des comptoirs de la Banque de France ;

Vu le décret du 15 mars dispensant la Banque de France de l'obligation de rembourser ses billets en espèces, et prescrivant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers ;

Vu le décret du 25 du même mois dispensant également les banques départementales de l'obligation de rembourser leurs billets, et statuant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers dans la circonscription du département où chacun de ces établissements a son siège ;

Vu les délibérations des conseils généraux ou des conseils d'administration des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans et de Marseille, relatives à leur réunion avec la banque de France, savoir :

La délibération du conseil d'administration de la banque de Rouen, en date du 14 avril courant ; la délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Lyon, en date du 13 du même mois ; les délibérations du conseil d'administration de la banque du Havre, en date des 8 et 10 du même mois ; la délibération du conseil d'administration de la banque de Lille, en date du 10 du même mois ; la délibération du conseil d'administration de la banque de Toulouse, en date du 22 du même mois ; les délibérations du conseil d'administration de la banque d'Orléans, en date des 9 et 24 du même mois ; la délibération du conseil d'administration de la banque de Marseille en date du 18 avril, et la dépêche télégraphique du 25 du même mois.

Vu les délibérations du conseil général de la banque de France, en date des 5, 6, 21 et 24 avril courant ;

Vu, enfin, les actes intervenus les 24, 25 et 26 du même mois, en exécution de ces délibérations, entre la banque de France et les délégués des conseils d'administration des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille ;

Considérant que les billets des banques départementales forment aujourd'hui, pour certaines localités, des signes monétaires spéciaux dont l'existence porte une perturbation déplorable dans toutes les transactions ;

Considérant que les plus grands intérêts du pays réclament impérieusement que tout billet de banque déclaré monnaie légale puisse circuler également sur tous les points du territoire ;

Vu le rapport du ministre des finances,

Décète ce qui suit :

Art. 1er. La banque de France et les banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille, sont réunies.

Art. 2. Les banques départementales énumérées à l'article précédent, continueront à fonctionner comme comptoirs de la banque de France, conformément aux règles déterminées par le décret du 18 mai 1808 et par l'ordonnance du 25 mars 1841.

Le nombre actuel des administrateurs de ces banques départementales est maintenu, ainsi que les conseils d'administration organisés pour le service de quelques uns d'entre elles.

Le nombre d'actions dont la possession est actuellement exigée en garantie de la gestion des directeurs, censeurs, administrateurs et membres des conseils d'ad-

compte de ces banques départementales, est provisoirement maintenu.

Art. 3. Les actions de ces banques sont annulées ; les actionnaires recevront, en échange des actions de la banque de France, valeur nominale de 1,000 fr. contre valeur nominale de 1,000 fr.

Art. 4. Pour l'exécution de l'article précédent, la banque de France est autorisée à émettre 17,200 actions nouvelles, ce qui portera son capital à 85,000 actions de 1,000 fr. chacune. (*)

Art. 5. Par la cession de ces nouvelles actions aux actionnaires des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille, la banque de France devient, propriétaire de l'actif de ces banques et sera chargée de leur passif.

Les fonds de réserve existant dans chacune de ces banques seront ajoutés aux fonds de réserve de la banque de France.

La réunion des propriétés mobilières et immobilières résultant du présent article sera soumise au droit fixe d'enregistrement concernant les actes de société.

Art. 6. La banque de France est autorisée à ajouter au maximum de circulation fixé par le décret du 15 mars dernier, le maximum de circulation fixé pour chacune de ces banques départementales par le décret du 25 du même mois.

A partir de la promulgation du présent décret, les billets émis par les banques incorporées à la banque de France seront reçus dans toute l'étendue de la République comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Dans les six mois qui suivront, les porteurs desdits billets seront tenus de les présenter à la banque de France ou à ses comptoirs pour les échanger contre des billets de comptoir.

Passe ce délai, ces billets cesseront d'avoir cours de monnaie légale, sans toutefois que la banque de France et ses comptoirs soient affranchis de l'obligation de les échanger.

Art. 7. Les inspecteurs des finances, sur l'ordre du ministre des finances, pourront vérifier la situation des comptoirs.

Art. 8. A l'avenir, les comptoirs de la banque de France porteront la dénomination suivante.

Banque de France.... Succursale de....

M. le général de division Aupick, ministre plénipotentiaire de la République Française près la Porte Ottomane, a dû s'embarquer le 26 avril à Marseille, sur la corvette à vapeur la *Mouette*, pour se rendre à Constantinople.

—§§—

ALLEMAGNE.

Par un rescrit du 26 avril, le roi de Prusse fixe la délimitation entre les districts allemands et Polonais du duché de Posen. Les districts allemands seront incorporés dans la confédération germanique, les districts polonais formeront un gouvernement constitutionnel, sous le protectorat du roi de Prusse. La langue polonaise sera la langue officielle. Que les Polonais dans les districts allemands, c'est ainsi que termine le rescrit, et les Allemands dans les districts polonais, élèvent toute inquiétude par rapport à leurs droits personnels, religieux et de propriété. Ils peuvent se fier à l'égalité devant la loi et à sa même exécution.

(*) Banque de Rouen.....	3,000 actions	3,000,000
» de Lyon.....	2,000 »	2,000 000
» du Havre.....	4 000 »	4 000 000
» de Lille.....	2,000 »	2,000 000
» de Toulouse ..	1,200 »	1 200,000
» d'Orléans	1 000 »	1,000,000
» de Marseille ..	4 000 »	4,000 000
	17 200 »	17,200 000
Banque de France.....	67 900 »	67,900 000
	85,100 »	85,100,000

La Gazette de Schleswig donne des détails sur la bataille de Schleswig, gagnée par les Prussiens sur les Danois. Il paraît que la position des Danois paraît pour être inexpugnable. Le château et les retranchements de Daunewerk étaient occupés par 12 000 Danois. Les prussiens ont attaqué avec quatre régiments de ligne et de la garde, commandés par le colonel Wrangel et le prince Radziwill. Le récit de cette bataille occupe plus de dix colonnes de la Gazette de Prusse. Cependant elle n'offre aucun intérêt. Les Prussiens tenaient à faire preuve de bravoure, et les Danois, attaqués à l'improviste, se sont retirés après avoir perdu beaucoup de monde. Ce qui a affaibli les Danois c'est l'incorporation de plusieurs bataillons schleswigois, qui ont refusé de marcher contre les Allemands, et qui, dit-on, se sont laissés faire prisonniers. Les Prussiens ont perdu une centaine d'hommes. La perte des Danois paraît être plus considérable. Un grand nombre d'entre eux ont été noyés dans la Schlei. Les Hanovriens et les Meklembourgeois sont arrivés quand la bataille était gagnée.

Les Danois se sont retirés vers Angeln. Les prussiens ont avancé jusqu'à deux lieues au delà de Schleswig.

D'ici à huit jours, dit un journal allemand, il n'y aura plus de Danois dans les duchés.

SUISSE.

« Berne, le 26 avril,

« J'ai oublié de vous dire, dans le compte rendu de la dernière séance de la diète, que cette autorité suprême avait ratifié l'emprunt de 3,300 000 fr. projeté par le Vorort.

« Le directoire vient de recevoir, par l'entremise de M. chevalier Jasy Willading, représentant du roi des Pays-Bas près la Confédération Suisse, communication de la mort du prince Alexandre des Pays-Bas, décédé à l'île de Madère, sous date du 20 février.

« Le conseil exécutif de Berne a décidé de soumettre au grand conseil un projet de décret portant :

« 1° Que les biens des ressortissants de l'Etat, soumis à une tutelle et placés hors du pays, seront retirés dans le délai de deux ans ;

« 2° Que l'achat de biens fonds et les placements d'argent hors du canton, sont interdits à toutes les corporations. »

Des correspondances particulières annoncent qu'un corps de troupes autrichiennes qui voulait entrer en Lombardie par l'Engadine (canton des Grisons), a été repoussé par un bataillon et deux compagnies de carabiniers suisses, sous les ordres du colonel fédéral Gerwer.

ANGLETERRE.

La reine d'Angleterre vient d'accorder l'ordre du Bain à divers personnages appartenant aux fonctions civiles, militaires ou diplomatiques.

En tête de cette liste figure M. Bulwer, ministre plénipotentiaire près la cour d'Espagne.

Cette nomination, coïncidant avec la conduite que M. Bulwer vient de tenir à Madrid, à un caractère qui n'échappera à personne.

Le cabinet espagnol demandait, comme satisfaction, que M. Bulwer fût raupé. On lui répond en comblant d'honneurs M. Bulwer, et en le maintenant à son poste.

De toutes les injures faites au gouvernement d'Espagne par lord Palmerston, celle-ci n'est certainement ni la moins grave ni la moins sanglante.

Comment le duc de Sotomayor acceptera-t-il un pareil procédé ?

Lord Cowley, ministre en Suisse, lord Brougham, ministre en Russie, lord W. Harvey, premier secrétaire de l'ambassade à Paris, sont compris dans cette promotion.

MONTREVILLE.

4 JUILLET 1848.

(Extrait du TIMES du 17 mai.)

(Suite et fin)

Nous allons surprendre beaucoup nos lecteurs en leur annonçant que Paris, selon les journaux et les lettres particulières, a été toute la nuit du lundi, et jusqu'au départ de notre courrier parfaitement tranquille. 80,000 gardes nationaux passèrent la nuit sous les armes; la tranquillité ne fut troublée que par un seul événement qui arriva au quartier général du citoyen Sobrier, dont la maison située dans la rue de Rivoli, n° 16, et exactement en face des Tuileries, fut envahie par le peuple, les pompiers et les gardes nationaux. Sa garde de montagnards fut prise, désarmée et ignominieusement jetée à la rue; son bureau et ses appartements furent ouverts, ses papiers déchirés et brûlés, ses meubles détruits et le citoyen cherché avec soin dans tous les coins de la maison; mais heureusement pour lui, il se trouvait alors prisonnier dans un autre endroit. « Jusqu'ici, dit un garde national à notre correspondant, aucune vie n'a été sacrifiée, mais, si on découvre M. Sobrier, dans cette maison où comme vous le voyez les pompiers sont entrés par les toits, on le jettera par les fenêtres. »

Les conspirateurs parvinrent par un coup de main bien combiné, et bien exécuté à s'emparer de la salle de l'Assemblée, qu'ils déclarèrent dissoute, et à l'Hôtel de Ville où ils se disposaient à installer le nouveau gouvernement provisoire qu'ils avaient élu, en remplacement de celui nommé par les représentants de la France; la garde nationale avait été contremandée par la trahison du général Courtais, selon toutes les apparences. M. Sobrier avec cent de ses montagnards était parvenu à se rendre maître du ministère de l'intérieur. Mais un peu de réflexion et de présence d'esprit, renversa l'échafaudage révolutionnaire. Le ministre des finances, M. Duclerc, étant au si chef d'un bataillon de la garde nationale (grande équivalent à celui de lieutenant colonel) revenu de sa première surprise, forma un bataillon de gardes nationaux et des gardes mobiles et de la manière la plus efficace exécuta de la salle de l'Assemblée nationale les sections et les communistes qui venaient de décréter la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée, et le premier impôt force d'un milliard de francs sur les riches au bénéfice des classes pauvres.

La surprise de ceux qu'on venait de chasser ainsi, ne saurait se comparer avec l'épouvante de MM. Barbès, Albert et autres membres du nouveau gouvernement provisoire qui s'essayaient, (dans la même salle où Robespierre et ses collègues avaient jadis succombé), dans leurs fonctions de directeurs, quand les gardes nationaux pénétrant par les dernières de l'Hôtel que les conjurés avaient oubliés de faire garder, tombèrent sur le soi-disant gouvernement, et après une lutte dans laquelle M. Barbès particulièrement courut un grand péril, ils les firent tous prisonniers. Que faisait dans cet intervalle le citoyen Sobrier? Il se présentait avec ses montagnards au ministère de l'intérieur. Il demanda qu'on le laissât rentrer et qu'on lui remit à lui le ministère, et les postes à ses fidèles montagnards. En effet on le laissa entrer mais seulement pour l'arrêter. Ses 100 partisans furent, désarmés, dépouillés de leurs cravates rouges et chassés.

Après que la Chambre des députés et l'Hôtel de Ville, furent nettoyés de leurs nouveaux locataires et après l'arrestation de quelques bandes complices de la révolution avortée et qui s'étaient échappées des premiers instants, on rencontrait dans les rues de Paris, des masses de gardes nationaux, qui se dirigeaient par colonnes de plusieurs milliers, sur tous les points principaux de la ville, recevant sur leur passage les applaudissements du peuple. Il était impossible de se procurer une chaise sur les boulevards ou on pouvait à peine se remuer au milieu d'une foule compacte composée de toutes les classes, commentant les événements du jour et condamnant les perturbateurs d'une voix unanime. Ce sentiment était universel. Quelques fanatiques qui criaient, VIVE BARBÈS, étaient immédiatement entourés, arrêtés et mis en prison.

Telle fut la conduite du peuple pendant cette mémorable nuit. A minuit tout était tranquille; si on excepte le vacarme occasionné par les marchands de nouvelles, (enfants, hommes et femmes) vantant leurs marchandises avec des poisons, comme seulement les parisiens en possèdent.

Dans la nuit un régiment de cuirassiers et les étudiants de l'Ecole Militaire de Saint Cyr, arrivèrent à Paris, des régiments partis de différents points marquèrent aussi sur la capitale. La garnison de Paris, s'est augmentée de 10,000 soldats de ligne. Ils ne seront nécessaires que

pour relever les gardes nationaux, immortalisés par leur courage et leur fermeté, surtout par la douceur avec laquelle ils ont fait leur devoir.

La vie de plusieurs ultra-républicains, courut le plus grand péril. M. Barbès eut été traversé d'un coup d'épée, par un élève de l'Ecole Polytechnique, sans l'intervention d'un député. M. Blanqui faillit plusieurs fois, d'être tué par le peuple indigne. Les habits de M. Louis Blanc furent déchirés.

Que fera le gouvernement? Ce que les gardes nationaux ont fait: son devoir avec fermeté. Il n'y aura, grâce à Dieu, ni fusillé, ni guillotiné, mais les conspirateurs se ont mis dans l'impossibilité de faire du mal à l'avenir. Le colonel Clément Thomas de la 2^{me} légion (ex-éditeur du NATIONAL), sera nommé général en chef de la garde nationale parisienne, en remplacement du vieux et inexpérimenté général Courtais.

Les gardes nationaux de la banlieue entrèrent en immenses colonnes à Paris, si peu de temps après le rappel qu'on pouvait croire au miracle; ils ont été accueillis avec enthousiasme et reconnaissance par la population.

La Commission Exécutive, a ordonné que la garde nationale restât sous les armes jusqu'à ce que tous les complots de cette dernière tentative, fussent au pouvoir de la justice.

Le JOURNAL DES DEBATS, publie les détails suivants sur ce qui arriva à Paris, après que la garde nationale eut été appelée aux armes.

La garde nationale se leva comme un seul homme. Tous les cœurs renfermaient la même pensée, et toutes les bouches ne proféraient qu'un cri: *Vive l'Assemblée Nationale*. Les quins retentissaient de cette unanime protestation. Un bataillon de la 10^{me} légion et un bataillon de la garde mobile entrèrent dans la salle de l'Assemblée et en expulsèrent promptement les envahisseurs. L'Assemblée Nationale rouvrit la session. M. Lamartine déclare que le poste de la Commission Exécutive était dans la rue au milieu du péril, et il sortit de l'Assemblée, accompagné de M. Ledru Rollin, se dirigeant sur l'Hôtel de Ville. On dit que MM. COURTAIS, BARBÈS, BLANQUI, SOBRIER, HUBERT et RASPAIL sont arrêtés. Il paraît qu'un d'eux s'était déjà présenté au ministère de l'intérieur, et s'étant emparé des sceaux avait déjà expédié quelques ordres quand la garde nationale s'empara de l'Hôtel. Le général Touché qui commandait la première division militaire, reçut le commandement de toutes les troupes. Le général Baraguay d'Hilliers fut mis à la tête des troupes chargées de la défense de l'Assemblée Nationale. M. Etienne Arago, annonça que le service des postes était entièrement libre. M. Duclerc, ministre des finances, informa l'Assemblée d'avoir envoyé aux départements, une dépêche télégraphique, annonçant le rétablissement de l'ordre. On entendit des cris à l'extérieur, mais c'était cette fois la garde nationale qui les proférait. Sur la proposition de M. Portalis, procureur général, l'Assemblée autorisa l'arrestation de deux de ses membres, le général Courtais et M. Barbès. MM. Arago et Garnier Pagès furent très applaudis, lorsqu'ils se présentèrent à l'Assemblée venant du Luxembourg où ils avaient resté toute la journée et d'où ils avaient expédié l'ordre de convoquer la garde nationale. M. Garnier Pagès dit que toutes les mesures nécessaires à la protection de l'Assemblée avaient été adoptées dès le matin; mais que les ordres du gouvernement avaient été désobéis. Il ajouta que le gouvernement était résolu à maintenir l'ordre; que le droit d'association serait respecté, mais que les clubs dont l'unique objet était d'atténuer et de renverser l'Assemblée Nationale seraient fermés. Lorsque M. Garnier Pagès dit que la France voulait une République honnête, sa voix fut couverte d'applaudissements; toute l'Assemblée se leva et cria, *Vive la République*. M. Clément Thomas entra alors dans la salle et fut reçu par des acclamations unanimes. Le gouvernement l'avait nommé général en chef de la garde nationale. M. Lamartine apparut en même temps, et il fut presque porté à la tribune. « La sédition, dit-il, a été anéantie dès sa naissance. Les hommes qui se sont échappés de cette salle pour aller à l'Hôtel de Ville sont déjà rimés et arrêtés. La population en masse s'est soulevée pour restituer à l'Assemblée la souveraineté dont elle avait été un moment privée. Le peuple se trouve lié à l'Assemblée par un pacte de vie et de mort. » Les applaudissements provoqués par ces paroles furent interrompus par un nouveau bruit à l'extérieur. M. Louis Blanc se présenta pâle, défilé et les vêtements en lambeaux. Il monta à la tribune et en descendant sans pouvoir proférer une parole. On disait dans l'Assemblée qu'il venait de l'Hôtel de Ville. Il remonta alors à la tribune, et dit: *j'affirme sur mon honneur*. Ces paroles furent accueillies par des exclamations d'incrédulité; M. Louis Blanc jura par tout ce qu'il avait de plus

sacré qu'il se trouvait entièrement étranger à tout ce qui était arrivé; qu'il n'avait jamais été partisan de la violence et il fit les plus sonores protestations de son respect pour l'Assemblée. La plus grande confusion régnait sur tous les bancs, M. Marrast rapporta succinctement tout ce qui était arrivé à l'Hôtel de Ville. La garde n'avait pas été assez forte pour repousser les nombreuses colonnes d'hommes qui se portèrent sur ce point. Les grilles furent forcées et quatre ou cinq gouvernements provisoires furent successivement nommés. Mais la garde nationale cerna et reprit l'Hôtel, où se trouvaient entre les individus arrêtés, deux membres de l'Assemblée, MM. Barbès et Albert qui étaient là peut-être par hasard. Le Procureur Général demanda l'autorisation à l'Assemblée pour arrêter M. Albert, et l'Assemblée le concéda à l'unanimité. Après quelques paroles prononcées par M. Marrast, l'Assemblée vota par acclamation des remerciements à la garde nationale de Paris et à la garde mobile. La session se termina à 9 heures du soir. Un corps immense de la garde nationale gardait l'Assemblée. La ville était parfaitement tranquille. Un seul cri sortait de toutes les bouches et c'était celui de *Vive l'Assemblée Nationale* qui sera répété par toute la France.

—Le National a inséré les proclamations suivantes:

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté — Egalité — Fraternité.

L'Assemblée Nationale au Peuple Français et à la Garde Nationale de Paris de la banlieue

Citoyens,

L'Assemblée Nationale élue par le suffrage universel a été attaquée son président a été arraché du fauteuil; certains hommes factieux usurpèrent le poste de vos véritables représentants qui comptent sur vous comme tous les bons citoyens peuvent compter sur elle.

Degoué (Questeur délégué)

"Vive la République."

Paris, 15 mai 1848.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, — Egalité, — Fraternité.

Hôtel de Ville.

L'Assemblée Nationale n'est pas dissoute. Le président cédant au tumulte a déclaré la session suspendue. On fait appel aux braves citoyens de Paris pour qu'ils revendiquent le respect dû à l'Assemblée Nationale créée par le suffrage universel. Attaquer l'Assemblée Nationale c'est attaquer la République conquise en février et proclamée par l'Assemblée.

Armand Marrast.

(Représentant du Peuple, Maire de Paris)

"Vive l'Assemblée Nationale, Vive la République."

15 mai 1848.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, — Egalité, — Fraternité.

Paris, 15 mai 1848.

Citoyens,

Une multitude égarée par quelques factieux ont violé la représentation nationale. Cette tentative insensée a échoué devant l'unanime protestation de la population parisienne. Le gouvernement de la République fera son devoir. Il déploiera le degré d'énergie nécessaire pour affermir l'ordre public sans aucunement violer les principes de la liberté.

Recurt (Ministre de l'Intérieur.)

Le Journal des Débats rapporta en ces termes l'arrestation de M. Raspail:

"A 6 heures et un quart du soir, un cabriolet montait avec toute la vitesse possible la rue d'Orléans de la Montagne Sainte Geneviève. Quelques citoyens poussaient la voiture par derrière pour aider au cheval que le cocher fouettait à coups redoublés. Trois hommes étaient dans le cabriolet. Arrivé près du Panthéon il partit au grand galop et s'arrêta devant le numéro 5 rue de Francs Bourgeois, habitation de M. Raspail. Les gardes nationaux du poste de Luxembourg ayant été avertis de l'arrivée de M. Raspail partirent à l'instant même pour se rendre chez lui. Ils pratiquèrent des perquisitions dans la maison et dans les maisons voisines sans pouvoir le trouver, mais, après qu'on leur eut assuré qu'il était caché: ils recommencèrent leur recherche et le trouvèrent. Ceci arrivait à 9 heures et demie. Trois officiers montèrent avec M.

Raspail dans un fiacre et le conduisirent au Luxembourg. La garde nationale ne proféra pas un seul cri de menace.

Une proclamation du Gouvernement Exécutif annonce que dans la journée de lundi, les conspirateurs avaient été arrêtés, la conspiration vaincue et que justice serait faite avec fermeté.

Le Journal des Débats ajoute que les étudiants de l'école polytechnique s'armèrent au premier bruit de l'insurrection et se mirent à la disposition du Gouvernement Exécutif.

(Times.)
(Comercio del Plata.)

Le Times du 17 mai dit que les journaux de Madrid à la date du 11 annonçaient que la plus parfaite tranquillité régnait dans toute l'Espagne. Le régiment d'Espagne avait été désarmé. Le bruit de l'arrestation de M. Ozaña ne s'était pas confirmé.

Des lettres de Rome du 6 insérées dans l'ALBA disaient suivant le Times que la tranquillité de Rome était parfaitement rétablie, d'où nous pouvons conclure que quel-que événement l'avait troublée.

En Italie les Autrichiens s'étaient rendus maîtres de Belluno. Ces opérations sont détaillées dans un bulletin officiel, inséré dans le Times, du comte Nugent, à Conegliano, et publié le 9 à Vienne. Ensuite Nugent traversa la Pieve dans la direction de Trévise cherchant à opérer sa jonction avec Radezky qu'on pensait qu'il effectuerait deux ou trois jours après.

Il paraît que les armes italiennes éprouvèrent un échec le 6. Nous ne pouvons pas juger de sa gravité ni connaître les détails de cet événement. Seulement nous trouvons dans une lettre du correspondant du Times datée du quartier général sarde le 9 mai, que Peschiera ne s'était pas encore rendu; que l'artillerie de siège des sardes était en batterie, et qu'on croyait qu'elle devait commencer le feu dans l'après-midi du 9; que les deux armées restaient dans leurs positions sur les hauteurs qui dominent les plaines de Verone; que les autrichiens n'avaient fait

aucun mouvement et enfin qu'il paraissait que le moral des Piémontais était relevé et que la démoralisation occasionnée par le fatal et inattendu résultat de la bataille de Verone avait disparu.

(Times.)
(Comercio del Plata.)

La H. A. de Notables s'est réunie samedi, 2 courant, pour discuter la minute de communication de la Comisión spéciale relativement à la négociation de paix dont le P. E. a rendu compte.

Quelques membres de l'opposition, se sont déclarés contre la conduite du Ministère qui suivant eux se serait humilié en acceptant une transaction avec D. Manuel Oribe. M. BUSTAMANTE a prononcé un discours après avoir succinctement exposé la situation, il rappelle à l'attention de la chambre que l'état actuel réclame trois mesures également importantes.

1^o Reorganiser et concentrer activement toutes nos forces en les augmentant s'il est possible, pour faire la guerre avec rigueur au dedans et au dehors de la capitale.

2^o Créer de nouvelles ressources pour subvenir aux dépenses que la guerre exige en fournissant abondamment à tous les besoins de l'armée.

3^o Nous placer à la hauteur des nouveaux événements de l'Europe et de nous mettre dans le cas, de pouvoir adopter par nous-mêmes une résolution digne de la noble cause que nous défendons dans les circonstances difficiles qui pourraient survenir.

Mr. Hood nommé au Consulat de Buenos Ayres est parti pour cette ville par le vapeur ALECTO.

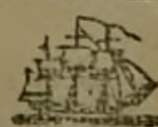
PARTIE COMMERCIALE.

CHANGES.

Londres. 39 à 39½ pen. par piastre courante.
Paris. fr. 5 10 à fr. 5 15 par patacon.
Rio Janeiro. 10 p. 0/0 prime nominale.



MARINE.



MOUVEMENT DU PORT.

SORTIES-- DU 4 JUILLET.

Vapeur de S. M. B. Alecto, pour Buenos Ayres
Brick de guerre brésilien Parana, pour Rio Janeiro.

AVIS NOUVEAUX

AVIS aux pères de famille.

Madame Rossetti à l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir une école pour les jeunes demoiselles dans laquelle on enseignera l'espagnol, le français, l'arithmétique, l'histoire, la couture et la broderie. Madame Rossetti emploiera tout son zèle pour contenir les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance, son établissement est situé rue de Rio Negro, dans la nouvelle ville, maison de M. Bazac numéro 200.

Ils ont reçu aussi un assortiment complet de pantalons en caoutchouc d'Elbeuf, premier choix taillés et confectionnés à la dernière élégance, et qu'ils vendent à des prix de satisfaction la confiance du public de Montevideo, aux prix de six et sept patacons.

A VENDRE EN CROS ET EN DETAIL.

Des semelles de Paragon y première qualité, chez MM. Heve frères, rue Sarandí n. 265; le magasin est ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, et de 2 heures jusqu'à 4.

A LOUER.

Deux chambres garnies au premier étage, pour des hommes seuls, s'adresser à la Salle de Commerce, au Môle.

voix basse, et cela au milieu de l'agitation qui accompagne toujours la mise en places d'une contredanse.

Ainsi, à l'exception de Mlle de Beaumesnil, de Mmes de Senneterre et de la Rochauguë, voisins d'Ernestine, personne dans le bal ne se doutait de ces préliminaires à une nouvelle exécution.

M. de Mornand, en allant rejoindre la bossu dans la galerie, fut successivement accosté par M. de la Rochauguë et par M. de Ravil, qui, de l'embrasure d'une porte, avaient suivi avec inquiétude et sans les comprendre, les péripéties de l'accident soulevé par M. de Maillefort.

—Eh bien! dit de Ravil à M. de Mornand, comment, tu ne danses pas?

—Que s'est-il donc passé, mon cher M. de Mornand? reprit à son tour le baron; il m'a semblé vous voir parler à ce maudit bossu, dont l'audace et l'insolence passent réellement tous les termes.

—En effet, Monsieur, répondit le futur ministre, le visage contracté, M. de Maillefort se croit tout permis! Il faut qu'une telle insolence ait un terme!... il a osé défendre à votre pupille de danser avec moi!...

—Et elle a obéi? s'écria le baron!...

—Que vouliez-vous que fit cette pauvre demoiselle après une injonction parente?

—Mais c'est intolérable!... inqualifiable!... incroyable!... s'écria le baron, je vais trouver ma pupille, et...

—C'est inutile, Monsieur, quant à présent... dit M. de Mornand.

Et s'adressant à de Ravil:

—Viens-tu? il faut absolument que j'aie une explication avec M. de Maillefort... il m'attend là-bas!

—Eh! moi, mon cher comte, dit le baron, je ne vous quitte pas!

Lorsque ces trois personnages s'approchèrent du bossu, ils virent auprès de lui MM. de Morainville et d'Hauterive, et cinq ou six autres personnes rassemblées à dessein par le marquis.

—Monsieur de Maillefort, lui dit M. de Mornand d'un ton fort poli, j'aurais quelques mots d'explication à vous demander!...

—Je suis à vos ordres, Monsieur.

—A ors, Monsieur, si vous le voulez bien, nous irons dans le salon de tableaux; priez un de vos amis de vous accompagner!...

—Non pas, Monsieur!... je tiens à ce que notre explication ait autant de retentissement que possible.

—Monsieur!...

—Je ne vois pas pourquoi vous craindriez une publicité que je provoque.

—Eh bien! soit! reprit M. de Mornand, je vous demanderai donc devant ces Messieurs, pourquoi, tout à l'heure, au moment où j'avais l'honneur d'inviter Mlle de Beaumesnil à danser, vous vous êtes permis, Monsieur, de dire à cette jeune personne: Mlle de Beaumesnil ne peut pas, ne doit pas danser avec M. de Mornand!... Ce sont vos propres paroles, Monsieur.

trouble et la confusion firent à leur comble.

Le pieux jeune homme, croyant à de nouvelles attaques contre lui, et trouvant l'exécution suffisante, se redressa, comme le reptile se redresse sous le pied qui l'écrase, et dit insolemment au marquis:

—Après de si grossiers outrages, Monsieur, je ne saurais rester un instant dans cette maison; mais j'ose espérer que, malgré la différence de nos âges, Monsieur le marquis de Maillefort voudra bien demain accueillir une petite requête... que deux de mes amis lui porteront de ma part.

—Allez-vous-en, Monsieur!... allez! la nuit porte conseil!... et, en réfléchissant, vous reviendrez de vos prétentions batailleuses et par trop ridicules!... Allez-vous-en donc!

—Soit, Monsieur!... Alors j'aurai recours à d'autres moyens pour paraître moins ridicule, reprit le pieux jeune homme, en jetant un regard infernal au bossu, et en se retirant lentement au milieu de la stupeur universelle.

Mme de Mirecourt, maîtresse de la maison, se rappelant ce que Mme de Senneterre lui avait dit de M. de Macreuse, prit parfaitement son parti sur cette exécution; mais, pour mettre un terme à l'espèce de malaise et d'étonnement causés par cette scène étrange, elle pria plusieurs hommes de ses amis d'activer au plus tôt la contredanse.

En effet, les danseurs commencèrent de se mettre en quête de leurs danseuses.

L'exécution de M. de Macreuse avait rempli Mlle de Beaumesnil de reconnaissance pour M. de Maillefort, et de terreur pour elle-même, en songeant qu'elle aurait pu céder à l'intérêt que M. de Macreuse lui avait d'abord inspiré, et épouser peut-être un homme capable d'une action infâme, d'une action qui révélait la perversité la plus profonde.

Au milieu de ces réflexions, l'orpheline vit revenir Mmes de Senneterre et de la Rochauguë, qui, n'ayant pu, pendant quelques instants, pénétrer le cercle formé autour de M. de Maillefort et de M. de Macreuse, revenaient prendre leurs places auprès d'Ernestine.

Le marquis alors se leva, passa derrière le sofa, et, se penchant à l'oreille de Mme de la Rochauguë, lui dit:

—Eh bien! Madame!... je suis, je pense, un assez bon auxiliaire, et du haut de mon observatoire, comme je vous le disais il y a quelque temps, je découvre pas mal de choses, et de vilaines choses.

—Mon cher marquis, je suis dans la stupeur, répondit la baronne, j'ai tout compris! voilà donc pourquoi mon odieuse belle-sœur conduisait cette pauvre chère enfant tous les matins à Saint-Thomas d'Aquin!... Avec son air stupide et sa dévotion, cette Helena est une atroce créature!... Quelle fausseté!... quelle trahison!...

—Vous n'êtes pas au bout, ma chère baronne!... vous rechâffiez non-seulement une vipère dans votre mai-

CONSULAT GENERAL DE FRANCE.

AVIS.

Le navire du commerce français «Paquebot Paraná», capitaine Jaureguiberry, partira pour le Havre de Grâce le sept juillet prochain.

Le sac aux lettres sera levé le même jour à 4 heures du soir.

AVIS.

Le navire du commerce français «Flandre» capit. Ademes, partira pour Marseille, le sept juillet prochain.

Le sac aux lettres sera levé le même jour à 4 heures du soir.

AVIS DIVERS.

REVOLUTION DE 1848.

A vendre chez M. Maricot, rue du 25 de Mai, 169, les Combats de Paris des 23, 24 et 25 février, ainsi que toutes les caricatures qui ont parues jusqu'à ce jour.

AVIS.

En la sastreria de don Raymond Capmas, calle del 25 de Mayo, al lado de la casa de don Antonio Montero, acaba de recibir un nuevo surtido de efectos confeccionados, como Bournouzes, Fraques, Levitas de paño negro, gran surtido de Paletos de paño de diferentes colores bien aforados y acolchado de algodón con cuello y buelta de terciopelo á un precio acomodado, hay tambien paltoses de paño à 9, 13, y a 15 pesos, c n gran surtido de pantalones de todos colores que se daran a precio fijo de 5, 7 y 8 pesos, gran surtido de chalecos de casimir à 3, 4 y 6 pesos y tambien de terciopelo à 6 pesos, un surtido de vestidos de cuarto à 12 et 18 pesos, una pequeña partida de capas de señora de merino.

AVIS.

On a volé dans la charbonnerie voisine à la pharmacie de M. Lenoble pres la porte du marché, dans la nuit de la St Jean, vers les 7 heures et demie, une somme de 304 piastres. La personne qui aurait vu entrer ou sortir quelqu'un à l'heure indiquée, qui s'est échappé avec une bayonette à la main, et qui pourrait donner des renseignements, sera gratifié de 100 patacons. Adresser a la fonde après la porte de la dite charbonnerie.

JEAN CLARAC.

A LOUER

Rue de Sarandi près du marché plusieurs magasins, appartemens et chambres. S'adresser au bureau de tabac rue de Sarandi, petite place de la police.

ATELIER DE RELIURE ET CARTON.

H. Lagouardere a l'honneur de prévenir le public qu'il fait toute sorte de reliure en elegante espece d'ouvrages en carton; il se charge également du collage et du vernissage des tableaux et cartes géographiques et des réparations des livres de commerce à domicile. Il espère mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. Rue Paraná, n. 12.

A louer pour un homme seul, une salle meublée ou non meublée, donnant sur la rue. S'adresser rue du Cerro n. 23.

Se alquila una sala con muebles ó sin ellos como para hombre solo. Diríjanse á la calle del Cerro número 23.

AVIS.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de Mai, n. 129, a l'honneur de devenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier gout, qu'il vendra au plus juste prix.

EN VENTE.

A L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE.

Les œuvres ci après, reliées ou brochées.

Les Mytères de Paris.

Le Juit Errant.

La Gorgone.

Les Mysteres de l'Inquisition.

Gingenes ou Lyon en 1793.

Les Peches Mignons.

Ces divers ouvrages se vendent à des prix tres moderés.

M. Jean Ploison, desire se placer, soit comme capataz, soit comme ouvrier dans une fabrique de chandelles, ou pour tout autre emploi.

Il donnera sur sa conduite des renseignements très satisfaisants à son adresse: rue des Trente Trois n° 45

AVIS AUX AMATEURS.

Truffel, bottier, rue du Rincon, n. 37, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de souliers en gomme élastique imperméables, propres pour l'hiver, garantissant l'eau et le froid, à un prix modéré.

Le propriétaire gérant, Jh. REYNAUD

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n°. 162.

son, mais encore un honnête serpent.

—Un serpent?

—Enorme.... avec des dents longues de gal dit le marquis, en indiquant du regard M. de la Roचाigué, qui, debout dans l'embrasure d'une porte, montrait ses dents par désœuvrement.

—Comment! mon mari? dit la baronne, qu'est ce que cela signifie?

—Vous allez le savoir!.... Voyez-vous ce gros homme qui s'avance vers nous d'un air si triomphant?

—Sans doute? c'est M. de Mornand.

—Il vient inviter votre pupille à danser.

—Peu importe.... maintenant nous pouvons la laisser indifféremment danser avec tout le monde; car nous ne nous étions pas trompés.... cette chère enfant trouve M. de Senneterre charmant, mon cher marquis!

—Je le crois bien!

—Ainsi la voilà duchesse de Senneterre, dit Mme de la Roचाigué triomphante, et ce n'est pas sans peine.

—Duchesse de Senneterre! reprit le bossu, pas tout à fait!

—Sans doute, mon cher marquis, mais c'est décidé....

—Enfin, dit le bossu en souriant finement, vous êtes satisfaite de Gerald, de Mlle de Beaumesnil et de moi, n'est-ce pas, ma chère baronne?....

—Ravie, mon cher marquis!

—C'est tout ce que je voulais!.... Je reviens maintenant à mon gros homme et à votre serpent de mari, dont vous allez voir se dérouler les astucieux replis.

—Comment? M. de la Roचाigué aurait osé....

—Ah! ma pauvre baronne, votre ingénuité me fend le cœur!.... Regardez! écoutez!.... et instruisez-vous! pauvre femme ingénue que vous êtes!

Le marquis prononçait ces derniers mots, lorsque M. de Mornand vint saluer Mlle de Beaumesnil, pour lui rappeler l'invitation qu'il lui avait faite.

Première Partie.

L'ORCUBIL.

LA DUCHESSE.

DEUXIEME VOLUME.

XXV.

M. de Mornand, l'air satisfait, oubliant, s'inclina devant Mlle de Beaumesnil, et lui dit :

—Mademoiselle n'a pas oublié qu'elle m'avait promis cette contredanse? Veut-elle bien me faire l'honneur d'accepter mon bras?

—Ca ne se peut pas, Monsieur de Mornand, dit à demi-voix M. de Maillefort, toujours appuyé au dossier du canapé où était assise Ernestine.

M. de Mornand se redressa brusquement, avergüt le marquis, et lui demanda d'un ton hautain :

—Quoi, Monsieur? Qu'est-ce qui ne se peut pas?

—Vous ne pouvez pas danser avec Mlle de Beaumesnil, Monsieur, reprit le bossu, toujours à demi-voix.

M. de Mornand haussa les épaules avec dédain, et, s'adressant à Ernestine :

—Veuillez, Mademoiselle, me faire la grâce d'accepter mon bras.

Interdite, confuse, Ernestine se retourna vers M. de Maillefort, comme pour lui demander avis.

Le marquis répéta cette fois, d'une

voix haute et grave, en appuyant sur les mots :

—Mlle de Beaumesnil ne peut pas.... ne doit pas danser avec M. de Mornand....

Ernestine fut si frappée de l'accent presque solennel de M. de Maillefort, qu'elle répondit à M. de Mornand, en baissant les yeux :

—Je vous prie.... Monsieur.... de m'excuser.... mais je me sens trop fatiguée pour tenir la promesse que je vous ai faite....

—M. de Mornand s'inclina poliment, sans mot dire, devant Ernestine; mais, en se relevant, il jeta un regard significatif au bossu.

Celui-ci répondit à ce regard, en montrant d'un coup-d'œil au danseur désappointé, une des portes de la galerie vers laquelle le bossu se dirigea, laissant Mlle de Beaumesnil dans une vive inquiétude.

Cette scène, à l'encontre de l'exécution de M. de Macreuse, avait passé inaperçue; les quelques mots échangés entre le marquis et M. de Mornand ayant été prononcés presque à

